



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Diagnostic et prise en charge de l'endométriose dans les parcours de soins

Question écrite n° 16473

Texte de la question

M. Jérôme Guedj attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la nécessité d'améliorer la prise en charge de l'endométriose dans les parcours de soins. L'endométriose est une maladie gynécologique chronique qui concerne environ une femme sur dix en âge de procréer. Elle peut provoquer des douleurs parfois invalidantes, notamment au moment des règles et être associée à une infertilité dans environ un tiers des cas, selon l'Inserm. Pourtant, malgré sa fréquence et ses conséquences importantes sur la qualité de vie, le diagnostic de cette maladie reste encore trop souvent tardif, ce qui retarde l'accès à une prise en charge adaptée. La Haute Autorité de santé a formulé des recommandations de bonne pratique relatives à la prise en charge de l'endométriose, portant notamment sur la démarche diagnostique, les traitements médicaux, la prise en charge chirurgicale, la fertilité, ainsi que les messages clés destinés aux médecins généralistes. La HAS a également engagé une actualisation concernant la place des examens d'imagerie afin d'aider les professionnels de santé à mieux prendre en charge les femmes susceptibles de présenter une endométriose et à rendre les procédures plus homogènes sur le territoire. Néanmoins, de nombreuses patientes continuent de faire face à un parcours de soins complexe, marqué par l'errance diagnostique, l'inégale formation des professionnels, les difficultés d'accès à des spécialistes, ainsi que des disparités territoriales dans l'orientation vers des structures adaptées. Ces difficultés sont d'autant plus préoccupantes que la maladie peut avoir des conséquences majeures sur la vie personnelle, scolaire, universitaire, professionnelle et familiale des femmes concernées. Il souhaite donc savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de renforcer la formation des professionnels de santé, notamment des médecins généralistes, améliorer le repérage précoce de l'endométriose, garantir un accès plus rapide aux examens nécessaires et assurer une meilleure coordination des parcours de soins sur l'ensemble du territoire. Il lui demande également si le Gouvernement entend renforcer les moyens consacrés aux filières spécialisées de prise en charge de l'endométriose et à la recherche sur cette maladie, afin de réduire les inégalités d'accès au diagnostic et aux soins.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Guedj](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16473

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2026](#), page 5885